

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5097**

### Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe VII: Métiers de l'industrie et métallurgie - Classe 4: Soudage manuel des métaux

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION**

**QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

223s traitement thermique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du soudeur avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'interventions pour les travaux de soudage dans le respect des règles de l'art, de la normalisation, des codes. Il effectue les travaux préparatoires, implante, dimensionne les éléments à assembler et assure l'installation du poste de travail. Il prépare les pièces, les pointe, les soude et prévoit les déformations. Il est peut-être spécialisé par type d'installation (tuyauteries, réservoirs, etc.), type d'assemblage (bout à bout, recouvrement, angle intérieur, etc.), secteur d'activité (nucléaire, plateforme pétrolière, fabricant de chauffe-eau, aéronautique, agroalimentaire, marine, etc.), procédé (arc, semi-auto, etc.), métal (aciers au carbone, aluminium, aciers inoxydables, etc.), position de soudage (montante, descendante, à plat, etc.), et type de pièces (tubes, tôle, cornières, etc.).

Les activités consistent à :

- Analyser le plan de construction du produit à réaliser afin de déterminer les conditions de l'assemblage (température, pression, efforts mécaniques, etc. ; métaux constitutifs, etc.) ;
- Préparer, dégraisser et décaper des pièces à souder ;
- Choisir la technique de soudure indiquée par les documents techniques ;
- Régler des paramètres de soudage ;
- Réaliser les opérations de soudage, de reprise ou de finition ;
- Nettoyer, contrôler et polir de la soudure ;

- Rédiger les documents de suivi sur un logiciel de GMAO.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Mettre en place et utiliser les matériels de protection et de sécurité individuels adaptés.
- Exécuter les préparations de chanfreins.
- Choisir les techniques d'accostage en fonction des pièces à assembler.
- Écrire des DMOS en fonction du travail imposé.
- Identifier les précautions à prendre (préchauffage, post-chauffage, traitement thermique) en fonction du matériau.
- Mettre en œuvre le procédé de soudage dans toutes les positions selon les règles de l'art.
- Choisir et mettre en œuvre les procédés de contrôles (visuels, ressuage, radiographie, ultra-son).

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des grandes entreprises industrielles, PME-PMI industrielles ou artisanales.

Ouvrier hautement qualifié, Chef d'équipe, Entrepreneur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2913 : Soudage manuel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du soudeur comprenant la réalisation d'une œuvre conforme à un descriptif et en utilisant des procédés de soudage à l'arc (TIG, électrode enrobée, MIG, MAG) avec une mise en œuvre de deux matériaux prescrits (acier non allié et acier inoxydable) et d'au moins un troisième matériau (au choix du candidat) dans une nuance présentant des difficultés techniques (alliage non ferreux - alliage d'aluminium, titane, cuivre...) et de mettre en œuvre ces matériaux dans le respect des règles de l'art du métier, avec un souci permanent de la qualité et d'esthétique.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur

le site du COET-MOF.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.